Statut Habitant.e temporaire

➔ L'habitant.e temporaire réside à Terr'Azïl pour une durée comprise entre 1 et 6 mois renouvelable 1 fois.

➔ Il/elle doit être adhérent.e à l'association Terr'Azïl.

➔ Une ou deux missions bénévoles précises lui seront confiées avec son accord pour la durée de son séjour afin de soutenir le projet.

➔ Il/elle peut habiter dans :

- Une chambre de la bâtisse seul.e ou partagée
- Dans un habitat léger de l'association seul.e ou partagée
- Dans son propre véhicule aménagé
- En tente dans la zone de camping en saison estivale

➔ Il/elle verse à Terr'Azïl un loyer mensuel :

- En autonomie : 150€ tarif minimum, 250€ tarif de base, 350€ tarif de soutien.
- Dans la bâtisse ou yourte commune : 200€ tarif minimum, 300€ tarif de base, 400€ tarif de soutien . Le chauffage électrique est en supplément (tarif à déterminer par le rôle Finances.)
- Le bois de chauffage est à la charge de la personne.
- Un document avec la répartition des tarifs lui sera donné avant l'entretien.

➔ Il/elle a accès aux espaces communs.

➔ Il/elle est inclus.e dans le planning commun.

➔ Il/elle peut accéder au stock commun alimentaire et payer chaque mois ce qui a été pris.

➔ Un entretien réel ou virtuel sera effectué en amont du séjour afin de :

- Présenter notre Manifeste et Raison d'être, notre Cadre de sécurité et nos outils de gestion des tensions (ces documents seront fournis à l'avance) et vérifier l'adhésion et l'engagement de la personne souhaitant devenir habitant.e temporaire.
- Valider sa ou ses missions.
- Valider la modalité choisie pour le loyer mensuel.
- Discuter du questionnaire de motivations (fourni en amont).

➔ Une convention rassemblant toutes les décisions prises pendant ce temps sera signée en fin d'entretien ou à l'arrivée si l'entretien est virtuel (après confirmation préalable par mail).

➔ Après l'entretien, un.e référent.e lui sera attitré pour la durée de son séjour afin qu'il/elle fasse le lien avec le reste du collectif, réponde à ses questions et lui explique l'ensemble de nos modes de fonctionnement. C'est également le/la référent.e qui l'accueillera à son arrivée à Terr'Azïl.

➔ Concernant les espaces de réunions :

- Il/elle peut assister en tant qu'observateur.trice aux réunions.
- Son avis/ressenti peut être sollicité si un sujet le/la concerne directement.
- **Sa participation à l'Espace Expression des Tensions est fortement encouragée.**
- **Si, malgré cette démarche, trois habitant.es expriment un frein majeur à la poursuite du séjour de la personne, un départ dans un délai de 7 jours peut lui être exigé.**

Les contenus sont mis à disposition librement, à condition d'en citer l'origine.

Modalités d'accueil de l'habitant.e temporaire

- **Nom Prénom : …….**
- **Durée du séjour à Terr'Azïl : ……**
- **Date d'arrivée : …. /…. /…...** **Date estimée du départ : …. /…. /…...**
- **Habitat prévu lors du séjour : ……**
- **Loyer choisi : ……**
- **Référent.e attitré.e : …….**

☐ **J'atteste avoir pris connaissance de la totalité des documents évoqués dans le statut d'habitant.e temporaire.**

Date :

Noms et signatures des personnes présentes lors de l'entretien :

Les contenus sont mis à disposition librement, à condition d'en citer l'origine.